



N° Réf: 100/11 Maître de l'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud Commune de PENMARC'H (29760) Lieu-dit « Prat Gouzien » Création d'une Zone Communautaire d'Activités Economiques Cadastré section ZO n°179	<u>PA.8</u>
<u>PROGRAMME DES TRAVAUX</u>	

Les travaux de viabilité seront exécutés en 2 phases.

1^{ère} phase :

Voirie jusqu'à une bicouche provisoire.

Passage des réseaux humides (eau potable, eaux pluviales, eaux usées) compris réalisation du bassin de rétention.

Passage des réseaux souples (compris coffrets et citerneaux).

2^{ème} phase :

Finition des trottoirs, pose des bordures.

Remise à niveau des tampons.

Confection définitive des avaloirs.

Pose des candélabres.

Revêtement en enrobé de la chaussée.

PHASE 1

Voirie.

La voirie sera composée d'une chaussée de 6,00m de largeur minimale et d'un trottoir de 1,50 m de large.

La chaussée sera composée d'une fondation en TV 0/120 sur 20 cm d'épaisseur puis TV 0/80 sur 20 cm d'épaisseur, d'une couche de base de GRH 0,315 sur 15 cm d'épaisseur sur laquelle reposera une imprégnation bicouche à l'émulsion de bitume 6 kg/m².

Adduction d'eau potable

Un réseau en diamètre 140 existe dans la rue Louis Guillou.

Un réseau en diamètre 110 existe sur la parcelle au Nord du lotissement.

Le réseau à créer sera réalisé en diamètre 110 et sera bouclé entre les deux canalisations existantes.

Les branchements particuliers, amorcés jusqu'à 1 mètre en propriété privée, seront posés en diamètre 63. Ils seront réalisés en conformité avec le règlement du service d'eau et/ou le contrat d'affermage.

La fourniture et la pose du compteur et de ses accessoires seront à la charge des acquéreurs.

Un poteau incendie est prévu dans le projet. Les services de sécurité jugeront si cela est suffisant.

Évacuation des eaux usées

L'assainissement sera de type collectif.

Une canalisation PVC en diamètre 200 sera mise en place afin de collecter gravitairement les eaux usées des 9 terrains de l'opération. Celles-ci seront acheminées vers un poste de refoulement au point bas du projet, près du bassin de rétention, pour être évacuées par refoulement jusqu'au réseau laissé en attente au nord du projet. Celui-ci est lui-même raccordé au réseau principal posé rue Edmond Michelet.

Les branchements seront posés en diamètre 125 jusqu'à une boîte de branchement posée sur le domaine public en limite de propriété privée.

Évacuation des eaux pluviales

Conformément à l'étude d'impact établie par la société ABC en septembre 2013.

Provenant de la voie

L'évacuation des eaux pluviales issues des voies, avant rejet dans le milieu naturel, se fera par un réseau de grilles et canalisations d'aménées en diamètres 200 et 300, vers un bassin de rétention, implanté au sud du projet.

Un ouvrage de confinement de 30 m³ sera posé avant le bassin de rétention pour stockage des eaux en cas de pollution.

Le rejet au débit régulé se fera dans le réseau existant rue Louis Guillou

Provenant des immeubles

Chaque attributaire devra construire sur son terrain un ouvrage de stockage-restitution (voir document d'incidence) dont le trop plein sera ramené vers les noues à créer ou vers la boîte de raccordement au réseau posée en propriété privée.

La dimension de l'ouvrage devra être précisée dans le permis de construire.

Électricité et éclairage public

L'électricité basse tension sera réalisée au moyen de conducteurs souterrains, conformément aux indications d'ERDF.

Les coffrets seront mis à la cote niveau définitive aux emplacements indiqués par le directeur des travaux.

Le lotissement sera équipé en éclairage public.

Téléphone et fibre optique

Conformément aux indications de France Telecom.

Il sera mis en place afin de ne pas détériorer ultérieurement les voies et espaces communs, les fourreaux nécessaires à l'installation du téléphone et de la fibre optique.

Les branchements particuliers seront également amorcés.

Les citerneaux seront posés à la cote niveau définitive.

Espaces verts – Talus plantés

630 mètres de talus plantés seront confectionnés tout autour de la future zone d'activités. Les talus existants seront conservés, sauf celui qui se situe au centre de la parcelle.

PHASE 2

Voirie.

Des bordures T2 et des caniveaux CS2, ainsi que des bordures P1 sur trottoir en limites des lots seront posés.

Un tapis d'enrobés à chaud 0/10 à raison de 150 kg au m² sera confectionné sur la chaussée.

Un tapis d'enrobés à chaud 0/6 à raison de 80 kg au m² sera confectionné sur les trottoirs.

Adduction d'eau potable

Remise à la cote de chaussée des bouches à clés.

Évacuation des eaux usées

Remise à la cote de chaussée des regards et boites de branchements.

Évacuation des eaux pluviales

Les avaloirs définitifs, adaptés aux bordures seront réalisés.

Remise à la cote de chaussée des tampons.

Électricité et éclairage public

Pose des candélabres :

Le type de candélabres sera défini par la C.C.P.B.S. en accord avec la commune de PENMARC'H.

Téléphone et Fibre optique

Remise à la cote des chambres.

Espaces verts – Talus plantés

Les arbres seront plantés comme indiqué sur le plan des aménagements paysagers.